avaient à remplir des fonctions très ardues, responsables et constantes, comme la police des pénitenciers, le maximum des appointements ci-devant payés n'était pas trop libéral. La grande majorité des gardiens et des gardes sont des hommes mariés ayant des familles, et plusieurs de grandes familles. Il est désirable d'avoir des hommes de ce genre dans le service, parce que leurs biens domestiques les rendent plus constants, plus soigneux, et ils apprécient mieux leur position. Pour s'assurer les services d'hommes compétents et dignes de confiance comme gardes et gardiens, un salaire de \$500 et \$600 respectivement, après un temps raisonnable de probation -disons trois mois-n'est pas extravagant. Les allocations et revenants-bons accordés à certains officiers depuis l'ouverture du pénitencier de Kingston en 1834, et accordés à la même classe d'officiers dans les autres pénitenciers lorsqu'ils ont été établis, et qui constituaient ce qu'on reconnaissait faire partie de leur compensation ou salaire, n'ont pas donné lieu à des abus, et leur retranchement a sérieusement affecté, financièrement parlant, beaucoup d'hommes méritants, qui n'avaient pas les movens de subir cette perte. Tous les intéressés espèrent en général qu'avant la prochaine session du parlement vous trouverez moyen de reviser la législation de 1887, dans le but de l'adoucir lorsque vous verrez qu'elle pèse un peu lourdement ou injustement. S'il m'arrive d'appuyer d'une manière indue sur l'opportunité d'abroger ou de modifier quelques articles de l'acte modificatif, c'est parce que les hommes qui composent le gros du service des pénitenciers comptent sur moi comme leur porteparole et leur avocat dans toutes les affaires, concernant leurs intérêts et leur bienêtre, qui doivent être soumises à votre considération. L'expérience personnelle que vous vous êtes efforcé d'acquérir sur les hommes qui sont employés à diriger l'administration des pénitenciers et à faire exécuter les divers détails d'administration, vous permettra facilement de décider si mes efforts en vue d'obtenir un changement ou une modification de la loi sont justifiés ou non.

La nécessité d'avoir une nouvelle prison pour les femmes n'est que trop apparente. Celle qui sert à cette fin à Kingston—la seule qui existe au Canada—ne convient pas sous bien des rapports. Elle est trop proche de la prison des hommes; les cellules sont trop petites; elles sont dans le soubassement; il n'y a pas de terrain pour y prendre de l'exercice, ni d'hôpital convenable.

Dans un rapport antérieur j'attirais l'attention sur l'édifice occupé comme asile des criminels aliénés. De même que la prison des femmes, il n'est pas du tout convenable au traitement des malheureux qui y sont envoyés. La salle de jour se trouve au-dessous du moulin, dont le bruit et la vibration causée par le mouvement des machines ne peuvent avoir un effet agréable ou calmant sur un cerveau troublé ou sur le système nerveux. Les cellules et la salle du jour sont tout ce qu'on peut désirer; mais il n'y a rien pour égayer les heures de tristesse ou réjouir les esprits obscurcis et sans joie dans cette lugubre structure de pierre massive et de fer. On ne trouve ici aucun des accessoires qui aident l'habileté du médecin dans le traitement des esprits malades, comme un paysage agréable, des arbres, des arbustes, des fleurs, le chant des oiseaux, etc., qui entourent en général les asiles d'aliénés. Comme il n'y a pas de terrain de récréation, excepté un petit espace en arrière de la bâtisse, que j'ai fait entourer d'une clôture, les malades sont enfermés presque toute l'année sans prendre d'air ou d'exercice.

On devrait, soit construire un asile convenable pour les aliénés, sur l'emplacement qui s'y adapterait si bien, à l'est du mur du pénitencier à Kingston, soit adopter